

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 031/2022

Commune de SAINT PARDOUX L'ORTIGIER  
Séance du 22 juillet 2022

Nombre de conseillers		
En exercice	10	
Présents	7	
Votants	7	
Procurations		
POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
7	0	0
Date de convocation		
07/07/22		

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Martine DUMONT, le Maire.

Présents : MMES VIDAL DA GAMA Marina, DEVEAUD Sandrine

MM MARCOU Christian, SIMON Philippe, POUGET Jean-Marc, BERGEAL Jean-Pierre,

Excusés : MM. COUDERT Loïc, PIESSET Jean-Marc, PERRIER Antoine

A été nommée secrétaire de séance : MME VIDAL DA GAMA Marina

**Objet : DESIGNATION D'UN DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que, jusqu'au 31 décembre 2021, l'Agglo de Brive exerçait la compétence Règlement Général de Protection des Données (RGPD) pour le compte des collectivités territoriales membres. Cette convention étant caduque, obligation est faite aux communes de désigner un Délégué à la Protection des Données (DPD) ou de contractualiser avec une société spécialisée.

Au regard des coûts impactant le budget communal en cas de délégation externe, Madame le Maire propose de faire le choix d'un DPD en interne.

Le DPD a pour mission d'assurer une protection optimale des données traitées par la collectivité (exemple : toute information concernant les administrés, les agents, les élèves du RPI et leurs parents ou de toute autre personne extérieure à la collectivité), d'être en mesure de démontrer et de documenter la conformité de ces démarches, de diffuser une culture Informatique et Liberté et de coopérer avec le CNIL.

Madame le Maire propose de désigner Madame Valérie Marsaleix, adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe, comme étant la responsable de la Protection des Données pour la commune de Saint-Pardoux-L'Ortigier. Madame Marsaleix a effectué une formation organisée par l'Agglo de Brive autour de cette thématique le 22 juin 2022.

**Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité:**

- ✓ **Accepte** la désignation de Madame Valérie Marsaleix comme étant la Déléguée à la Protection des Données pour la commune de Saint-Pardoux-L'Ortigier à compter de ce jour.

Pour copie conforme

Saint-Pardoux-L'Ortigier, le 22 juillet 2022

Publiée le 23 juillet 2022

Le Maire, Martine DUMONT

